LE COMPOSTAGE PARTAGÉ DANS LES TERRITOIRES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

2010-2014

Janvier 2015

Marché réalisé pour le compte de l'ADEME

par le groupement LM Environnement / Awiplan / RDC Environnement

Contrat n°1306E0008

Coordination technique : Agnès JALIER – Service Consommation et Prévention – Direction Economie Circulaire et Déchets – ADEME Angers



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

En partenariat avec :



Rédaction réalisée pour le compte de l'ADEME par :

LM Environnement : Lydia MORLOT

RDC Environment : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS

AWIPLAN: Jean-Michel SIDAINE

Coordination technique : Agnès JALIER-DURAND - Direction Economie Circulaire et Déchets

Service Consommation et Prévention - ADEME Angers

REMERCIEMENTS

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Agnès JALIER-DURAND, Nicolas NOYON, Agnès HEYBERGER (ADEME, Angers)
Elsa THOMASSON (ADEME, DR Rhône-Alpes)
Véronique MARIE (ADEME, DR Bretagne)
Valérie JOUVIN (ADEME, DR Ile-de-France)
Benoît PUJOL (SICTOBA)
Stéphanie FERARD (SMICTOM des forêts)
Nicolas POUTEAU (Conseil Régional Ile-de-France)

Au référent technique ADEME de la thématique :

Denis MAZAUD (ADEME, Angers)

Avis au lecteur :

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des Plans et Programmes Locaux de Prévention des déchets ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat» consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires. Aujourd'hui, l'ADEME souhaite faciliter l'accès à cette importante ressource au travers de synthèses thématiques, actualisées régulièrement. Cette synthèse porte sur **le compostage partagé** ; elle permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expériences sur ce thème, tout en ayant pour objectif de donner :

- → Dans chaque chapitre, une description rapide et hiérarchisée des approches mises en place par les collectivités en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.
- → Dans les encarts, une présentation en quelques lignes d'une sélection de fiches « action-résultat » choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, une liste de ressources complémentaires et de fiches « Opérations exemplaires » permettent d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons bonne lecture et bonne navigation.

SOMMAIRE

1	LES	ENJEUX DU COMPOSTAGE PARTAGE	4
2	LES	CIBLES DES ACTIONS MENEES PAR LES TERRITOIRES DES PPPD	6
3	LES	ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES	8
	3.1	Les actions de sensibilisation dans les territoires A3P	8
	3.2	L'événementiel	9
	3.3	Les actions de terrain	9
	3.3.1	Les actions de démonstration	10
4	LES	ACTIONS A DESTINATION DES AUTRES CIBLES	14
	4.1	Les actions de compostage partagé « au bureau »	14
	4.2	Les actions de compostage partagé des professionnels	15
5	LES	FORMATIONS DES ACTEURS	16
6	LES	CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS	17
7	POU	R ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE	18
8	FICI	IES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »	19

Sigles employés :

PPLP, PPLPD : Plan et Programmes Locaux de Prévention (des déchets)

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

ESAT ; Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ex CAT)

OMA : Ordures Ménagères (déchets ménagers collectés au porte à porte) et Assimilés (les assimilés sont des déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères), y compris les collectes sélectives.

OMR : Ordures Ménagères (et assimilés) Résiduelles (hors collecte sélective)

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie).

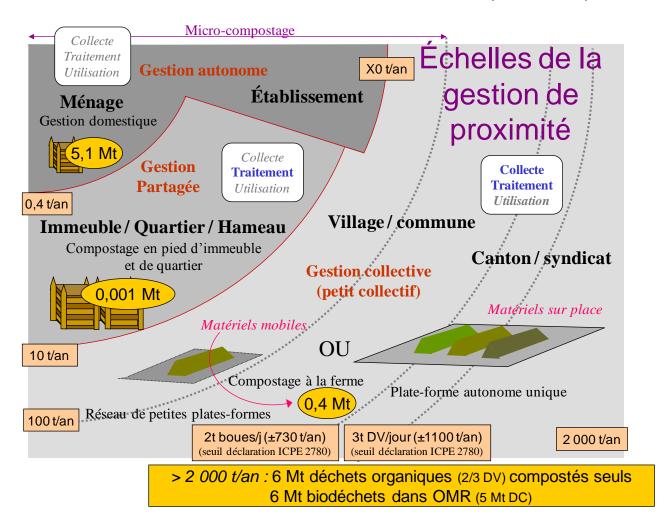
1 LES ENJEUX DU COMPOSTAGE PARTAGE

Depuis de nombreuses années, le <u>compostage domestique</u> est promu par les communes et intercommunalités, soutenues par l'ADEME, et très souvent, les conseils généraux. Cette politique a été renforcée en 2006 dans le cadre du « **plan national de soutien au compostage domestique** », puis élargie, à l'occasion de la mise en place **des plans et programmes** de <u>prévention des déchets</u> (PPP), à l'ensemble des actions visant à la réduction à la source et la gestion autonome des biodéchets.

Le « compostage partagé » prend sa place dans cette dynamique ; il désigne les opérations où le compostage, quel que soit sa taille ou sa forme (composteur, « tas de compost », chalet, pavillon, aire...) est géré par plusieurs personnes, foyers, sur un lieu public ou au moins « collectif » (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent au moins la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage mais le plus souvent aussi participent aux manipulations du compostage.

Il se distingue du compostage autonome en établissement, qui regroupe également les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings...). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attaché au site. Il arrive que le vocable « compostage collectif » soit employé pour désigner du compostage partagé, comme le prouve le titre de nombreuses actions citées dans la présente synthèse. Notons que cette appellation est généralement plutôt réservée aux installations centralisées plus classiques qui traitent de grandes quantités de déchets organiques.

Les différences entre ces modalités sont résumées dans le schéma ci-dessous (source ADEME):



Anecdotique au départ, lié à quelques bonnes volontés individuelles ou associatives agissant de façon spontanée, **le compostage partagé** a rapidement bénéficié du soutien des collectivités; celles-ci y ont vu une façon d'impliquer les habitants au-delà des zones pavillonnaires, non seulement dans la réduction des déchets mais aussi dans une réalisation commune, vecteur de lien social. Avec les plans et programmes de prévention, c'est désormais très souvent à l'initiative des collectivités que se développent des projets de plus en plus nombreux, dans des espaces collectifs variés.



Depuis 2010, les 476 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPPD) ont mené 4181 actions de prévention des déchets ; parmi elles, 497 concernent la gestion de proximité des biodéchets, au sein desquelles figurent les **actions de compostage partagé.**

A noter que le <u>Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020</u> prévoit de « Développer le compostage partagé et le compostage autonome en établissement ».

2 <u>LES CIBLES DES ACTIONS MENEES PAR LES TERRITOIRES</u> DES PPPD

Une seule cible a été identifiée, les ménages, avec deux modalités spécifiques :

- Le compostage partagé en bas d'immeuble, souvent sur un espace privé ; il concerne les déchets produits dans l'appartement ; l'espace dédié étant réduit, les éventuels déchets d'espaces verts de la résidence ne sont pas concernés, sauf pour servir de support carboné et de structurant, nécessaire pour composter correctement et sans nuisance les déchets de cuisine très humides et azotés.
- Le compostage partagé de village, de quartier, de jardins familiaux ou collectifs, souvent sur un espace public : il concerne les apports des ménages et peut intégrer des déchets de jardin ou d'espace vert.

Certaines actions sont à la limite du compostage partagé et du compostage autonome en établissement, et recoupent d'autres axes de la prévention. Elles sont néanmoins présentées dans cette synthèse.

- Les actions menées par les salariés des collectivités : les actions recensées concernent généralement les salariés partageant un bureau ou un site de travail, qui y apportent leurs déchets de repas pris sur place ; les quantités sont généralement faibles, et ces installations ont souvent pour objectif la sensibilisation du personnel, ou l'éco-exemplarité, plutôt que la réduction des déchets.
- Une action de prévention des déchets des entreprises a conduit à un compostage partagé entre plusieurs commerçants.

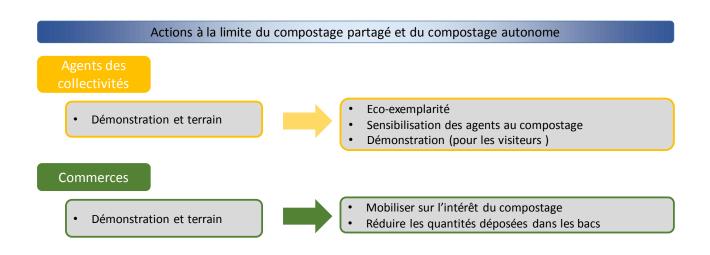
L'objectif commun prioritaire du compostage partagé est de diminuer la quantité de déchets organiques présents dans les ordures ménagères résiduelles. La production d'un compost utilisable par les usagers peut servir de support pour renforcer l'action collective, par la création et l'entretien d'un jardin partagé, d'un jardin de démonstration de jardinage « au naturel ».

Les actions que peuvent mener les territoires, seuls ou en s'appuyant sur des partenariats, sont :

- des actions de sensibilisation devant motiver la demande d'installation d'un compostage partagé
- des interventions de terrain devant déboucher sur la mise en place d'un équipement de compostage partagé, son utilisation collective ET sa gestion dans le temps,
- des actions de formation ou de démonstration permettant aux usagers d'acquérir les « bons gestes » et de maintenir une bonne pratique dans le temps.

Le tableau ci-dessous synthétise les divers types d'actions abordées dans cette synthèse

Ménages Commun au compostage domestique, partagé ou autonome Mobiliser sur l'intérêt du compostage Fournir des informations pratiques sur la technique de Sensibilisation compostage et l'utilisation du compost Foyers témoins Tester et mesurer l'efficacité du compostage pour la Evènementiel réduction des déchets Spécifique au compostage partagé Mobiliser sur l'intérêt du compostage Démonstration Réduire les ordures ménagères résiduelles et valoriser la Terrain (déploiement) partie biodéchet Créer du lien social



Les chapitres suivants présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels. Le site Optigède® recense d'autres actions sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dans la rubrique « partage d'expérience » .

3 LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES

3.1 Les actions de sensibilisation dans les territoires A3P

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur l'intérêt du compostage, de fournir des premières informations sur la pratique et sur l'utilisation du compost. Ce type d'action nécessite généralement peu de moyens financiers si elles sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires, par des prestataires rémunérés, par des guides composteurs bénévoles, constitués ou non en réseau.

Les actions se limitant à la sensibilisation portent toujours sur le compostage en général, voire sur l'ensemble des thématiques de la gestion domestique des biodéchets; les actions dites « de sensibilisation au compostage partagé » sont en fait des interventions de terrain (voir paragraphe suivant) réalisées en proximité, avec la création d'un premier site, visant éventuellement à servir de test ou d'exemple pour susciter d'autres sites.

Les principales actions de sensibilisation généralistes réalisées dans les territoires A3P sont (liste non exhaustive) :

- La mise en œuvre de **stands d'information** sur un lieu spécifique (marché, salon, foire etc.), avec l'objectif d'entrer en contact avec des passants, d'engager des discussions et de les sensibiliser à la pratique du compostage. L'information proposée est orale pendant les échanges et s'accompagne de de brochures, d'affiches etc.
- La mise en ligne sur le site internet de la collectivité, d'un site dédié, de vidéos, d'une foire aux questions (FAQ)
- L'organisation de réunions publiques, conférences

Sensibilisation « générale » au compostage

La promotion du compostage domestique organisée par le <u>SYDOM du Jura</u> porte sur <u>l'ensemble des modalités de compostage, y compris le compostage partagé</u>. Elle s'appuie sur un état des lieux constitué grâce à des enquêtes, l'accompagnement des usagers par des animations et manifestations, de la communication via la presse et les communes, et l'expérimentation pour le lombricompostage, le compostage domestique, le compostage en établissement scolaire, le <u>compostage partagé</u> sur petit et grand collectif

- ✓ Expérimentation d'un compostage partagé en petit collectif (5 familles)
- ✓ Expérimentation d'un compostage partagé en grand collectif (110 foyers)

La Mise en ligne d'une **FAQ** (foire aux questions) sur une partie <u>dédiée</u> de son site internet dont l'objectif est de répondre aux <u>questions sur la pratique du compostage</u>, par l'<u>USSGETOM</u>,

✓ 20 questions avec réponses recensées

qui lance par ailleurs un **appel à projet sur le compostage partagé** pour faire connaître aux ménages intéressés son soutien aux opérations de compostage partagé

- ✓ 3 projets aboutis,
- ✓ 7 projets en cours.
- ✓ Extension de l'annonce par le bouche à oreille

La Mise en ligne de **Films thématiques**, dont certains portent sur le compostage et notamment le compostage partagé, par *Rennes Métropole*; certains films sont des témoignages d'utilisateurs à vocation de sensibilisation, d'autre ont une vocation de formation (intervention du prestataire accompagnant les nombreuses mises en place de compostage partagé de la collectivité).

- ✓ Diffusion sur tablettes lors d'évènements (SERD, Viva Cité...)
- ✓ Consultation en ligne....

3.2 <u>L'événementiel</u>

Comme pour la sensibilisation, on ne trouve pas d'organisation d'évènements liés spécifiquement au compostage partagé. Les stands portant sur le compostage et sa pratique se sont multipliés dans les foires aux plantes et manifestations liées au jardinage, et rencontrent un succès certain auprès des ménages souhaitant généralement obtenir des conseils. Des opérations plus ciblées sur le « compostage » peuvent être organisées dans le cadre de la (SERD, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), ou en profitant d'opérations ponctuelles comme l'organisation de chantiers de broyage.

Évènements visant la sensibilisation au compostage domestique ou partagé

<u>Une exposition</u> pendant la Semaine de l'Environnement et de la réduction de Déchets a été organisée dans un établissement scolaire par le <u>SICED Bresse Nord</u>, à <u>destination des scolaires et du grand public</u>, avec les 8 panneaux du conseil général, du matériel de démonstration, des animations, une soirée d'information

- √ 200 enfants sensibilisés (classes et visite du centre de loisirs)
- ✓ Une centaine de visiteurs environ répartis entre l'inauguration, la soirée d'information, les visites de l'exposition.

Une opération « de **broyage des sapins de Noël** pour faire connaître toutes les actions de <u>Brest</u> <u>Métropole Océane</u> concernant la gestion de proximité des biodéchets, dont le compostage partagé :

- √ 17 lieux de broyage mobilisant, autour du prestataire de broyage guides-composteurs, conseils
 consultatif de quartiers et associations et prestataire
- ✓ 10 % de la population informée au travers de cette opération (estimation)

3.3 Les actions de terrain

Les actions spécifiques au compostage partagé sont toutes des actions de terrain, et se déroulent selon les mêmes étapes :

- L'expression d'une volonté de mettre en place un compostage partagé. Cette volonté peut émaner :
 - o d'un foyer ou d'un groupe de foyer habitant un immeuble

- o d'une association de quartier ou association environnementale,
- o de la collectivité elle-même.
- La recherche de concrétisation de cette volonté, qui nécessite d'obtenir au minimum l'accord, voire l'implication active, du bailleur, si le site est privé, ou de la commune, si le site est public.
- Une information des habitants concernés par le futur site assortie d'une proposition de réunion sur place.
- Lors de la réunion le projet est expliqué, les foyers qui veulent participer se font connaître, les modalités de participation (déchets admis, mélange, brassage, ...) sont expliquées, l'emplacement du site est choisi.
- Un référent de site est indispensable, il peut s'agir du gardien d'immeuble, d'un habitant bénévole, d'une association extérieure ou d'un personnel communal.
- Les équipements sont implantés sur le site avec le concours des participants. Le « démarrage du compost » est fait en commun avec un rappel des consignes et des précisions sur l'organisation. L'approvisionnement en broyat (par l'intercommunalité ou par la commune) ou déchets secs carbonés présents sur site (accord avec la personne en charge de l'entretien des espaces verts) est organisé ainsi que son stockage sur place;
- Un accompagnement par la collectivité ou son prestataire est réalisé au minimum pendant la période du lancement jusqu'à la première récolte du compost;
- Le compost est récolté et partagé ou utilisé dans un espace collectif. Souvent un moment convivial est organisé à cette étape.

3.3.1 Les actions de démonstration

Certaines actions sont appelées « démonstration », « test » ou « promotion du compostage partagé » car leur objectif est de déterminer une organisation pour de futures opérations, de servir d'exemples que l'on puisse visiter, ou sur lesquels on puisse communiquer afin de susciter de nouveaux sites. Si l'accompagnement est généralement « soigné » et renforcé par rapport aux installations suivantes, les étapes suivies sont les mêmes.

Les actions de démonstration en bas d'immeuble :

Les exemples ci-dessous ont mis en place des partenariats ou des modalités différentes pour assurer le fonctionnement du site.

Les actions de démonstration en bas d'immeuble

Les opérations de démonstration de compostage en bas d'immeuble menées par <u>la Communauté de Communes du Pays de Mayenne</u> ont l'originalité d'associer la création de <u>potagers en carrés</u> sur le site. L'objectif est de trouver et accompagner des volontaires afin de susciter un intérêt pour le compostage partagé. <u>Le chargé de mission prévention des déchets accompagne le projet, le service espaces verts est sollicité pour le potager et les formations sont assurées par un prestataire.</u>

- ✓ 3 composteurs collectifs dans les 2 quartiers, 2 composteurs dans deux écoles, 1 composteur dans une résidence pour personnes âgées
- ✓ Plus besoin de rechercher de volontaires, ceux-ci sont en demande d'interventions dans leurs quartiers!

La Communauté de Communes du pays de l'Orne et Moselle a testé un premier site de compostage en pied d'immeuble avant de commencer à élargir à deux autres immeubles. Le bailleur est associé et le gardien d'immeuble est formé. L'opération a mobilisé un ESAT pour la construction du composteur et du bac de structurant sur mesure.

- ✓ 1 site pilote en 2012
- √ 2 sites supplémentaires en 2013

L'opération test de **compostage partagé en habitat collectif** organisée par le SIRTOM de Nogent le Rotrou s'appuie sur un <u>référent bénévole et un tour de rôle des habitants</u> participants pour les brassages hebdomadaires. Le bailleur a financé l'outillage, le SIRTOM a fourni le composteur et le bac à broyat et le conseil général a rémunéré l'association qui a accompagné le projet.

- √ 15 foyers participants
- ✓ 2,1 tonnes détournée des OMA en 1 an
- √ L'opération est concluante et sera renouvelée ailleurs

Le <u>SIRTOM du Laonnois</u> a mis en place une première opération de <u>compostage collectif en pied</u> <u>d'immeuble</u> réduite à 5 bâtiments sur 10 d'une résidence, en mettant en place <u>un composteur de gros volume (5 m3) accessible à des horaires limités</u>. L'accueil lors de « l'ouverture » est assumé 2 heures, 3 fois par semaine par l'agent du bailleur : motivé et informé, il est un vecteur important de sensibilisation.

- √ 38 % des foyers concernés participent
- √ 4 foyers témoins évaluent le poids ou le volume apporté

Les actions de démonstration de village ou de quartier :

Implantées sur les lieux publics et accessibles à tous, ces actions débordent du seul cadre d'un compostage partagé mené par les utilisateurs, et deviennent des lieux de promotion d'autres pratiques, comme le broyage ou le paillage.

Les deux opérations présentées sont de véritables sites de compostage partagé, mais leur vocation « de démonstration » tient au fait qu'ils sont aussi des lieux d'accueil et d'animation au-delà des foyers qui participent au compostage.

Les actions de démonstration de village ou de quartier

<u>Une placette de compostage partagé</u> a été créée à Demigny, dans <u>le Grand Chalon Agglomération</u>, avec comme objectif initial le broyage des déchets verts sur place et le compostage partagé. Le site est devenu aussi un lieu de sensibilisation (journée sur le broyage, le paillage, le compostage) et de formation. <u>Une association s'est créée pour gérer le site</u>

- √ 20 personnes participent au compostage partagé
- √ 12 guides composteurs ont été formés en 1 an ...
- √ 1,6 tonne par an de biodéchets valorisés en compost

Le <u>compostage partagé en cœur de village</u> a été mis en place dans les petites communes par le <u>SIRTOM de la vallée de la Grosne</u> pour les personnes ne pouvant pas ou ne voulant pas composter chez elles. L'opération est également le support de formations sur le broyage, le paillage, le jardinage qui ont lieu lors de matinées de transvasement des bacs ou de partage de compost ; <u>des bénévoles et le cantonnier municipal assurent le bon fonctionnement :</u>

- √ 14 placettes de compostage partagé au cœur des villages
- √ 15 tonnes détournées en 2 ans
- ✓ Tout le village est invité lors des animations

<u>Le SITDOM Gard Rhodanien</u> a décidé de faire la promotion du <u>compostage partagé en milieu</u> <u>rural</u> avec le développement de 7 sites de compostage partagé.

- √ 10 % de la population utilise le site (commune de 500 habitants)
- ✓ 2 tonnes détournées en 1 an ...

Les actions de démonstration en jardin collectif :

Les actions de démonstration en jardins collectifs ou familiaux ont l'intérêt de toucher des familles habitant dans des quartiers différents et susceptibles de faire « essaimer » la pratique vers d'autres publics. Ces actions sont souvent associées à un rappel des interdictions de brûlage ; l'approvisionnement principal est constitué de déchets de jardin, mais les ménages sont généralement incités à apporter leurs déchets de cuisine, pour renforcer la sensibilisation à la prévention, et augmenter les quantités de compost utilisables sur site.

Les actions de démonstration en jardin collectif

Le compostage partagé sur des jardins collectifs a été choisi comme première opération par <u>Thau Agglo</u> pour expérimenter la méthode d'implantation et toucher des familles de divers quartiers, pouvant elles-mêmes servir de relais. Les partenaires sont les communes propriétaires des terrains et les associations responsables des jardins.

- √ 1 premier site en 2012, 20 familles participantes et recrutement de guides-composteurs parmi les jardiniers les plus motivés
- ✓ 1 deuxième site sur jardins familiaux, dans la même commune en 2013 et contact avec une autre commune pour la même opération.

Les actions de démonstration avec foyer témoins :

Cette démarche d'évaluation de la réduction des déchets peut être généraliste en associant plusieurs gestes de prévention, au travers des opérations de type « <u>foyers témoins</u> », mais il n'y en a pas de spécifiques pour les opérations de compostage partagé. Néanmoins, lors des opérations test ou de démonstration, certaines collectivités peuvent solliciter les foyers participants pour peser leurs déchets pendant une période donnée.

Foyers témoins

Le <u>Syndicat du Val de Loire</u> a mis en place une opération test de <u>compostage collectif en pied</u> <u>d'immeuble</u> avec appel à des <u>foyers volontaires</u> pour peser pendant 1 mois leurs déchets apportés au composteur

- √ 6 foyers témoins parmi les 13 participants au test.
- √ 10, 6 kg /mois/foyer en moyenne.
- Extension du compostage collectif à 5 sites regroupant 9 immeubles et une dizaine de maisons

Les actions de compostage partagé « à la demande » :

La promotion de compostage domestique incite parfois des personnes habitant en immeuble à faire une demande de compostage en pied d'immeuble, à laquelle la collectivité peut apporter une réponse favorable. C'est le cas de l'exemple ci-dessous.

Action à la demande

<u>Le SMICTOM lle et Rance</u>, a créé un site de compostage partagé en bas d'un immeuble, <u>suite à la demande d'une habitante</u> qui souhaitait composter. 2 composteurs ont été installés, le compostage partagé et <u>le partage du compost en bas d'immeuble</u> est l'occasion créer du lien social.

- ✓ 9 foyers volontaires compostent sur le site partagé,
- ✓ Un bac de 770 litres d'ordures ménagères a été retiré
- ✓ Les 9 foyers ont organisé une fête des voisins, inexistante auparavant!

3.3.2 Les actions de développement du compostage partagé :

Les actions citées en exemple ci-dessous se distinguent par l'envergure des projets, la généralisation de la pratique sur le territoire, visant à faire du développement du compostage partagé une véritable « filière » de valorisation des biodéchets avec une ambition affirmée sur la réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA), et pas seulement des opérations de sensibilisation à la prévention.

Actions de développement du compostage partagé

<u>A l'initiative du Syndicat, après contact avec les bailleurs et les syndics</u>, et avec ceux qui sont intéressés par la démarche, le <u>SYDOM du Jura</u> a mis en place <u>Un accompagnement et mise en place de sites</u> <u>de compostage collectifs</u> en vue de développer celui-ci.

- √ 3 sites en bas d'immeuble créés en année 1, 2 sites de compostage de quartier en année 2, 14 en bas d'immeuble en année 3, aucun abandon
- √ 40% des foyers concernés participent,
- ✓ Le flux estimé de déchets évités dès l'année 3 est de 43 Tonnes/an

<u>Toulouse Métropole</u> s'appuie sur un prestataire pour accompagner pendant 1 an les projets portés par des groupes d'habitants volontaires pour son <u>Développement du compostage domestique en habitat collectif</u>.

- ✓ 11 sites de compostage en bas d'immeuble installés en 2 ans (objectif 30 d'ici 2016)
- ✓ Création et animation d'un réseau des personnes référentes sur les sites, afin de maintenir la dynamique

Des points de compostage en habitat collectif ont été implantés rapidement et en grand nombre par la Communauté de Communes du District de Faulquemont après information des bailleurs. Les gardiens ont été formés pour être les référents de site, et les bénévoles d'une association suivent les sites sans gardien.

- ✓ 75 immeubles équipés en 2011 grâce à 11 bailleurs ayant accepté la démarche,
- √ 1 caserne de gendarmerie a été équipée de 22 composteurs en 2012,
- √ 30 cimetières communaux en 2013,
- √ 13 immeubles supplémentaires en 2013/2014.

Les actions groupées de compostage partagé et compostage autonome en établissement :

Un certain nombre de collectivités développent en même temps la création de sites en bas d'immeuble et de <u>compostage autonome en établissement</u> (établissements scolaires et maisons de retraite essentiellement) ; les deux types d'action sont en fait très proches du point de vue de la collectivité :

- Elles procèdent de la même intention d'élargir la gestion de proximité des biodéchets au-delà de l'habitat individuel en vue d'une réduction plus importante des ordures ménagères et assimilées.
- Elles sont le plus souvent mises en place sur initiative de la collectivité et nécessite son intervention (ou celle d'un prestataire), pour l'installation et la mise en route, voire pour un minimum d'intervention ou de suivi dans le temps.

Plusieurs des collectivités citées préalablement (CC du pays de Mayenne, SYDOM du Jura...) développent en même temps des sites de <u>compostage autonome en établissement</u>, notamment en milieu scolaire. Les deux exemples cités ici offrent des originalités en regard des actions déjà exposées, l'un par l'utilisation d'équipement de gros volume (pavillon de compostage) l'autre par les origines diverses des biodéchets apportés sur un même site dont l'objectif premier est d'être un lieu de formation et de démonstration.

Opérations groupées de compostage partagé et compostage autonome en établissement

La Communauté d'Agglomération du choletais a engagé de front le compostage partagé en pied d'immeuble et en structures collectives visant des publics différents : établissements scolaires, maisons de retraite, pied d'immeuble. Le site en bas d'immeuble peut être équipé de composteurs ou d'un pavillon de compostage. L'opération s'appuie sur la formation de personnes référentes formées et l'accompagnement par un prestataire (association ou entreprise).

- ✓ 1 bas d'immeuble équipé en gros composteur (3m3), un bas d'immeuble et un restaurant scolaire équipés d'un pavillon de compostage
- ✓ 5,5 tonnes de déchets organiques détournées en 1 an
- √ 10 référents de sites formés
- ✓ Un immeuble supplémentaire et une maison de retraite en cours d'installation

Déjà cité, l'<u>USSGETOM</u>, a créé un <u>jardin pédagogique et une plateforme de démonstration de compostage</u> sur laquelle <u>sont regroupés des déchets d'établissements scolaires, des déchets de repas de 20 personnes mangeant sur place, des déchets organiques apportés par des agents de la collectivité, les déchets du jardin pédagogique et du broyat de déchets verts.</u>

Le site est géré par une association d'éducation à l'environnement et mobilise des chantiers bénévoles pour certaines actions

- √ 3,8 Tonnes de déchets organiques compostés en 2 ans
- √ 5 tonnes de broyat utilisé en 2 ans

4 LES ACTIONS A DESTINATION DES AUTRES CIBLES

4.1 Les actions de compostage partagé « au bureau »

Ces opérations ont généralement lieu dans les locaux de la collectivité ; elles visent à la fois l'écoexemplarité, la sensibilisation, et la gestion des biodéchets. En effet, le compostage partagé sur le site de la collectivité est l'occasion :

- De composter les déchets des quelques personnes qui apportent leur repas sur place,
- De servir de support de sensibilisation auprès des agents pour qu'ils pratiquent le compostage domestique ou partagé au sein de leur foyer,
- De servir d'exemple, ou de montrer l'exemple de la collectivité qui fait par ailleurs la promotion du compostage auprès de ces administrés.

Elles se situent à la limite entre le compostage partagé (car il est effectué par les agents), et du compostage autonome en établissement (car le projet émane de l'institution en non pas des usagers).

Action de compostage partagé « au bureau »

Le <u>SYMEVAD</u> dispose depuis 2007 d'un <u>composteur partagé</u> pour les déchets de cuisine des agents prenant un repas sur place. En 2013 s'est ajouté <u>un vermicomposteur pour gérer les déchets organiques au bureau</u>; fabriqué par un ESAT, il sert aussi de support de sensibilisation auprès des visiteurs du « pavillon du tri et de la prévention » où il a été placé.

- ✓ Élimination d'un bio-seau de 10 litres par mois
- ✓ Tous les agents sont sensibilisés au compostage et 7 agents ont suivi la formation de guidecomposteur qui comporte un volet sur le lombricompostage
- √ 330 visiteurs par mois reçoivent une information complète sur la technique du vermicompostage

<u>La Communauté d'Agglomération de Saintes</u> a proposé à ses agents de <u>composter au travail</u> en installant 2 composteurs et 1 lombricomposteur destinés à la gestion des déchets de repas pris sur place

- ✓ Retrait du bac à FFOM de la collectivité (collecte payante)
- √ 15 personnes ont suivi la formation pendant la pause méridienne

4.2 Les actions de compostage partagé des professionnels

Ces actions engagées auprès des professionnels concernent généralement la sensibilisation à l'ensemble des actions de prévention. L'action présentée ci-dessous comporte un volet sur le compostage, qui a abouti à la création d'un compostage partagé par plusieurs commerçants.

Compostage partagé par des professionnels

Suite à un appel à projet ADEME/CCI, une opération originale <u>« Professionnels engagés : Moins de déchets dans les commerces</u> » a été menée avec la CCI71 par le <u>SIVOM du Louhannais</u> et <u>comportait un volet compostage</u> pour les commerces. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'union commerçante ont été associées.

- √ 6 composteurs installés dans une placette de compostage sous les arcades
- √ 11 commerçants compostent.

5 LES FORMATIONS DES ACTEURS

Dès la mise en œuvre du **Plan National de Soutien au Compostage Domestique**, la promotion du compostage auprès des usagers a intégré la nécessité de la formation. En effet, au-delà de l'incitation à la pratique, les foyers doivent acquérir « **les bons gestes techniques** » du compostage, liés à la **compréhension du processus biologique** et à **l'observation de son bon déroulement**., afin de réaliser un compost de qualité, d'éviter les nuisances et de pérenniser la pratique.

Ces formations ont rapidement intégré les autres aspects liés à la gestion de proximité des biodéchets : spécificité du compostage partagé, du lombricompostage, pratiques associées telles que le paillage, le broyage, le jardinage au naturel.

Leur contenu fait l'objet d'un référentiel mis en ligne sur le site OPTIGEDE®, 4 types d'acteurs sont formés :

- Le chargé de mission déchets des collectivités, personne chargée au sein d'une collectivité de la mise en place et de la conduite d'une opération de promotion de la gestion de proximité des biodéchets;
- Le maître-composteur, *professionnel*, référent technique et animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a sa place sur les opérations de compostage domestique aussi bien que de compostage partagé et autonome en établissement
- Le guide-composteur, ambassadeur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a essentiellement sa place sur les opérations de gestion domestique des biodéchets de sa commune et sur les opérations de compostage partagé et autonome en établissement. Le guide-composteur peut être un habitant de la commune assurant bénévolement sa mission mais aussi élu/salarié d'une collectivité ou d'une association que son statut ou son activité conduit habituellement à informer le grand public. Les guides-composteurs peuvent être organisés en réseaux afin d'améliorer leur visibilité, d'augmenter leurs capacités et les types d'animation et de maintenir leur investissement bénévole.
- Le référent de site, personne relais d'un ensemble immobilier, d'un quartier, d'un village ou d'un établissement impliquée, sur son seul site, dans l'information des usagers et la conduite globale du dispositif de compostage partagé ou autonome en établissement. Cela peut être un habitant volontaire et bénévole ou un gardien d'immeuble pour qui cette nouvelle tâche est intégrée dans sa mission.

Ces formations pratiques nécessitent un site support. Dans de nombreuses actions exposées précédemment, la formation se fait sur le site même où les personnes vont le pratiquer, elle est donc le plus souvent limitée au compostage partagé, mais peut être plus large (essentiellement sur les pratiques de broyage, de paillage, de jardinage au naturel), comme indiqué dans les deux exemples de compostage de village.

Certaines collectivités (comme l'exemple de l'USSGETOM cité plus haut, dont la plateforme de démonstration associée à un jardin pédagogique) choisissent de créer des **sites dédiés à la sensibilisation et la formation**, qui permettent d'aborder la thématique de façon plus large, de permettre des échanges entre plusieurs quartiers et villages, de déconnecter la formation d'un projet précis, voire de former les maîtres et guides-composteurs et les référents de site en anticipant la création des projets.

La formation sur plateforme ou placette de démonstration

<u>Lamballe communauté</u> a choisi de créer une plateforme pour servir de support pratique la <u>formation sur</u> <u>le compostage paillage et la gestion raisonnée du jardin</u>

- ✓ La plateforme est associée à un carré potager
- √ 3 sessions et 37 participants en 2012
- √ 6 sessions et 50 participants en 2013

Le <u>SMICVAL du Libournais haute Gironde</u> décrit la <u>création d'un espace de formation sur le pôle environnement</u>; le choix du lieu répond à la fois à la fonction pédagogique et à une fonction de démonstration pour les visiteurs (le pôle regroupe un site de traitement des déchets dont une plateforme de compostage des biodéchets et les bâtiments administratifs du syndicat, mais aussi un parcours pédagogique avec jardin au naturel, compostage, ruches, aménagements favorisant la biodiversité); l'aménagement a été collectif pour initier une dynamique participative

- ✓ Un groupe de travail de 29 personnes, maîtres et guides-composteurs a travaillé à la conception et création de l'espace de formation,
- ✓ Le chantier, après terrassement, a été participatif.

Le <u>Préval Haut Doubs</u> a procédé à la <u>mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique</u> dans un jardin de curé, géré par une association qui faisait déjà de la sensibilisation au jardinage. Le lieu peut être utilisé par les agents du pôle prévention de la collectivité et par l'association, qui le gère dans le cadre d'un partenariat ?

- ✓ Etre 340 et 400 personnes sensibilisées par an
- ✓ Au moins tant de personnes visitent le site en dehors des animations programmées.

Au-delà de la mise en place de lieux de formation, les EPCI doivent organiser les sessions ; certains Conseils Généraux, dans le cadre de leur Plan territorial de Prévention des déchets, ont choisi de les organiser au niveau départemental ou de les mutualiser pour le compte des EPCI.

La formation organisée au niveau départemental

Le <u>Conseil général du Puy de Dôme</u> a organisé la <u>formation au compostage des gardiens</u> dans le cadre d'une convention avec 3 bailleurs visant à développer le compostage partagé.

- √ 40 gardiens formés
- √ 60 résidences équipées
- √ Valorisation des gardiens (savoir-faire reconnu) et bonne appréciation de la pratique (moins de bacs à déchets à laver et à sortir)

La <u>mutualisation des formations au compostage domestique</u> (qui comprend aussi la formation au compostage partagé) a été mise en place par le <u>Conseil général de la Côte-d'Or</u> pour permettre d'avoir un nombre de participants suffisant aux sessions et éviter les annulations ou les surcoûts au sein des EPCI

- √ 9 guides composteurs et 16 référents de sites formés au premier semestre 2014
- √ 12 guides composteurs et 25 référents de sites formés prévus au deuxième semestre 2014

6 LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS

Les actions menées pour développer le compostage partagé sont reproductibles partout. Les principales recommandations rencontrées sont les suivantes :

- ✓ Les sites ne peuvent être implantés que si un certain nombre de foyers volontaires se manifestent pour l'utiliser,
- ✓ Une signalétique sur le site et des consignes claires doivent être fournies et expliquées,
- La mise en route nécessite un accompagnement lors du premier « cycle » de production, au minimum au démarrage, au transvasement du compost du bac de fermentation au bac de maturation, à la récolte du compost.
- ✓ Un référent de site est obligatoire, dont l'engagement soit pérenne dans le temps ; de fait les actions répertoriées indiquent qu'ils sont parfois des habitants utilisateurs du site, parfois des guides composteurs bénévoles, mais le plus souvent ce sont les gardiens d'immeuble qui sont préférés chaque fois qu'ils existent ; ils sont sollicités et formés, l'entretien et la surveillance du site rentrant ainsi dans leur mission, de même que le conseil aux praticiens.
- ✓ L'approvisionnement en broyat, disponible à côté du composteur, doit être assuré, ce qui nécessite un accord avec un acteur de l'entretien des espaces verts, la commune ou l'EPCI
- ✓ L'organisation d'un moment convivial (pot, repas partagé, animation...) au moment de la récolte du compost, ou la présence d'un jardin partagé, sont des « plus » très appréciés. La création de lien social est un objectif presque systématiquement associé au compostage partagé.

Les coûts des actions présentées dans cette synthèse sont assez variables. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et la présence de l'animateur prévention au démarrage du projet, ou représenter des sommes importantes quand il s'agit d'un programme de développement ambitieux. Il faut alors financer la sensibilisation et la communication, la formation d'acteurs avec éventuellement la création de sites de démonstration comme support de formation et de sensibilisation, la présence de personnel dédié ou la contractualisation avec des prestataires, et évidemment un investissement en matériel plus important dès lors que l'on multiplie les sites.

7 POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte ci-dessus, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

Les ressources ADEME :

Le site OPTIGEDE ® réunit d'autres fiches action-résultat sur le thème du compostage partagé

Le <u>Guide méthodologique du compostage partagé</u> donne des conseils précieux pour la mise en place de sites.

Le site ademe.fr – Expertise Déchets - Rubrique valorisation organique – Le compostage

Le site de l'ADEME et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « <u>réduisons nos</u> <u>déchets</u> ».

Les ressources de partenaires de l'ADEME :

Avant même la mise en place du PLP et dans le cadre du projet Européen « Miniwaste », Rennes Métropole a lancé depuis plusieurs années de très nombreux sites de compostage partagé, Ce sont aujourd'hui près de 200 sites en bas d'immeuble qui sont installés. On trouvera des ressources documentaires concernant cette opération d'envergure sur http://www.miniwaste.eu/

Le site de la Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD),

8 FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr® http://www.optigede.ademe.fr/operations-exemplaires-plans-programmes-prevention

Titre de l'action	Collectivité	Région
Compostage partagé en milieu rural	SITDOM Gard Rhodanien	Languedoc-Roussillon
Compostage partagé en pied d'immeuble	Syndicat du Val de Loire	Poitou-Charentes
Mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique	Préval Haut Doubs	Franche-Comté

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.





ADEME 20, avenue du Grésillé BP 90406 I 49004 Angers Cedex 0 I

